

Paris, le 23 mai 2019

Monsieur Jean-Marc HUART
Directeur général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
107 rue de Grenelle
75007 PARIS

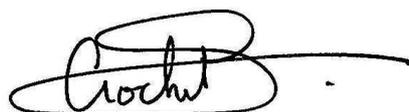
N/R : SC/NA 27 18/19

Monsieur le Directeur général,

De nombreuses régions ont décidé de développer l'utilisation de manuels numériques, dernièrement en Ile de France et dans la région Grand Est. Cette mise en place, région par région, pose plusieurs questions sur lesquelles, comme représentants des personnels, le SE-Unsa souhaite pouvoir échanger avec vous sur :

- L'accompagnement des équipes pédagogiques, en faisant de l'utilisation des manuels numériques et des ressources numériques une véritable plus-value pédagogique avec des préconisations pour impliquer les équipes dans ce déploiement.
- Un plan d'équipement des enseignants, en lien avec les collectivités, pour faciliter l'utilisation des manuels et des ressources numériques.
- Une organisation du choix et de l'attribution des licences de manuels numériques, à l'échelle des établissements, en lien avec les éditeurs, pour faciliter le travail des responsables « Gestionnaire Accès aux Ressources Numériques » (GAR).
- Des moyens, humains et financiers, pour gérer l'attribution des licences numériques. Dans certaines académies, les professeurs documentalistes sont convoqués d'office par les rectorats pour assurer cette mission, ce qui, pour le SE-Unsa, ne correspond pas à la circulaire de missions de mars 2017.

Dans l'attente de vous rencontrer pour échanger sur ces sujets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, nos meilleures salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général

